

## QUEL AVENIR POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE SOUS STATUT SCOLAIRE ?

*C'est sur ce thème qu'ont débattu les syndiqué.es présent.es à la journée d'étude qui s'est tenue le 21 avril dernier à Nanterre. Cette journée a réuni des enseignant.es, des militant.es de l'interpro et le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez.*

Face aux attaques actuelles et annoncées dans les programmes des candidats aux élections présidentielles, il semblait important de faire le point sur l'importance de cette formation professionnelle.

Si cette voie de formation n'est pas la seule qui permette la réussite des élèves, elle est la plus attaquée sous prétexte de manque de « rentabilité » et sur un principe énoncé mais jamais prouvé : l'apprentissage est la seule voie de réussite pour les jeunes.

Il y a un a priori idéologique selon lequel le monde de l'entreprise réussirait là où l'école échoue. Pourtant, le taux de rupture de contrats d'apprentissage est très élevé, 24 % en moyenne en Île de France, il atteint jusqu'à 35 % pour les contrats de niveaux CAP ou Bac pro, voire 40 % au niveau V dans certaines filières. L'insertion post-bac des apprentis n'est pas avérée. Si leur entreprise d'apprentissage embauche, ils passent d'abord mais si l'apprenti postule dans une autre entreprise, il aura le même taux d'insertion qu'un élève de LP.

L'apprentissage accueille peu de filles (30 %) et très peu d'enfants issus de l'immigration, du coup, c'est le lycée professionnel qui se trouve en charge de former ces deux populations dont l'insertion professionnelle est plus difficile.

Les lycéens et les personnels des lycées professionnels ont vécu ces dernières années de nombreuses réformes qui pèsent sur les conditions de travail et d'apprentissage au sein

des établissements. Le passage au Bac pro 3 ans a réduit d'un an le temps de formation : ce raccourcissement pèse sur les jeunes les plus fragiles scolairement. L'augmentation des périodes de stage réduit également le temps d'apprentissage au lycée et les recherches de stage sont très difficiles. Il y a aussi le passage en CCF (Contrôle en Cours de Formation) de presque toutes les épreuves du CAP et du Bac...

Propriétaire des locaux, employeur d'une partie des personnels depuis 2003, la région prend de plus en plus la main sur la formation professionnelle et la carte des formations.

Ce transfert de responsabilité aux collectivités territoriales vise à définir la carte des formations en fonction des besoins immédiats du patronat local, sans vision de long terme pour développer l'activité économique et en spécialisant les formations des jeunes en fonction de leur région d'habitation.

Mais derrière cette attaque contre les lycées professionnels, ce sont aussi les qualifications et les diplômes, leurs contenus et leur contrôle par l'Etat qui sont remis en cause et renvoyés aux seules organisations patronales. La convention collective permet de construire les grilles de rémunération, l'organisation du temps de travail dans un secteur d'activités.

Au sein des conventions collectives, les syndicats avec le gouvernement et le patronat sont en mesure de mettre en relation les certifications avec une grille salariale afférente.

Depuis 2014, une offensive du MEDEF, appuyé par le gouvernement, vise à réformer les CPC (commission professionnelle consultative) qui ont pour but de définir les diplômes de l'éducation nationale et de plusieurs autres ministères. Il s'agit pour le patronat de mettre à mal la qualification des jeunes sur un secteur d'activité, qualification qui leur appartient, qui garantit leur salaire, qu'ils peuvent faire évoluer.

Notre syndicalisme s'inscrit dans une dimension confédérale. Il ne s'agit pas de défendre la voie professionnelle initiale comme un îlot en dehors du monde mais bien d'en faire une orientation permettant aux élèves de se construire une culture professionnelle et générale leur permettant une intégration sociale.

